N° 1

COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014

« La santé dans le 5e arrondissement »

Le lundi 13 octobre, à 18 h 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet de la mairie du 5e arrondissement sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le lundi 29 septembre 2014 conformément aux dispositions des articles L.2121.10, L.2121.12 et L.2511.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2511.24 du Code Général des Collectivités Territoriales, les associations affiliées au Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement ont été conviées afin de participer au dit Comité.

Publication de cette convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

Liste des membres du Conseil d'arrondissement en exercice présents à l'ouverture de la séance :

M. BAETCHE	Mme BERTHOUT	Mme COHEN-SOLAL
Mme GABADOU	Mme HAUTVAL	M. ISARE
Mme KALOUSTIAN	Mme LAINGUI	Mme LEMARDELEY
Mme STOPPA-LYONNET	M. TIBERI	

Absents, excusés : M. CASANOVA, M. SOPPELSA, M. AUDOUIN.

La séance a été ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement.

Etaient également présents les représentants des associations ou organismes suivants :

- Mme Solange BAILLY, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Sorbonne,
- Mme France BLANCHARD,
- Mme Sylviane BERGÉ, Déléguée FCPE Buffon,
- M. Georges CALISTI, Administrateur du C.A.S 5e,
- M. Dominique CHABOT, Administrateur adjoint du C.A.S 5e,
- M. André CHAMINADE, Président des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du 5e,
- M. Olivier CHAPUIS, Chef du Service de Chirurgie Viscérale et Vasculaire de l'hôpital du Val de Grâce,
- Mme Cécile CLARIS, Vice Présidente des Villages Haut Mouffetard,
- Mme Evelyne COLELLA, Présidente de l'association des Locataires Heureux,
- M. Pascal CORDEBARD, Conseil de Quartier, 2ème Collège Quartier Val de Grâce,
- M. Jean DAUCHELLE, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Jardin des Plantes,
- Mme Hélène DE BURGAT, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Jardin des Plantes,
- Mme Monique DEPINCE, habitante du 5e,
- Mme Cécile ELOIR, Présidente de l'association Lyre et Muses,
- Mme Elena FUMI, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Sorbonne,
- Mme Gisèle GRELOZ, Administrateur du C.A.S 5e,
- Mme Jacqueline GOIRAND, Présidente de l'association musicale Gabriel Fauré,
- Mme Vanessa GOORY, habitante du quartier Jardin des Plantes,
- M. Jean-Pierre HONDET, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Val de Grâce,
- M. Pierre HOTTON, Directeur adjoint de la Maison des Associations du 5e,
- Mme Danielle JODELET, Représentante de la Maire dans les conseils d'école, EM 97 Mouffetard,
- Mme Françoise JOHNER-ERESMANN, Déléguée pour l'association Port Royal-Quartier Latin,
- Mme Olga LARINA, Déléguée parents d'élève, APEE Buffon,
- Mme Jane LEFLOCH, médecin au Centre de l'Epée de Bois,
- Mme Amandine LEMINH, étudiante,
- M. André MACHET, Représentant de la Maire dans les conseils d'école, EE 41 Arbalète,
- Mme Ariane MALAVOY, Déléguée pour le Comité Colbert,
- Mme MARSANY, habitante du 5e,
- Mme Geneviève MARTINE, Présidente de la société des Amateurs de Jardins Alpins,
- Mme Pauline NKONGO, Directrice d'ACTISCE-Centre d'animation Censier,
- M. Georges PANGUEL, Délégué parents d'élève FCPE Buffon,
- Mme Marie-Thérèse PARADIS, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Sorbonne,
- Mme Catherine PAULUS, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Saint Victor,
- M. Geoffroy PERRET, Animateur-conseil,
- Mme Marie-Aline PERY, Représentante de la Maire dans les conseils d'école, EE 21 Buffon,
- M. Frédéric PIAT, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Sorbonne,
- Mme Sylvia SCHMIED, Déléguée parents d'élève, APEE Buffon,
- M. Michel SIDHOM, Président de l'Institut d'Orient,
- M. Richard TOUATI, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Sorbonne,
- M. Gérald VACHER, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Saint Victor,
- M. Samuel ZAYAT, Conseil de Quartier, 3ème Collège Quartier Jardins des Plantes.

I - NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Corinne GABADOU soit désignée secrétaire de séance.

Mme Corinne GABADOU est désignée secrétaire de séance.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, rappelle que l'ordre du jour de la séance du C.I.C.A. concerne **« La santé dans le 5e arrondissement ».**

Mme Florence BERTHOUT remercie de sa présence M. Bernard JOMIER, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et souhaite excuser les absences de M. Jacques SOPPELSA, M. Pierre CASANOVA et de M. Laurent AUDOUIN.

Elle remercie également les élus et les représentants des associations.

Mme Florence BERTHOUT rappelle l'importance accordée par la Mairie du 5e arrondissement à la santé, comme en témoigne ce premier C.I.C.A., notamment au sujet de l'avenir du Centre de Santé de l'Epée de Bois et du risque de fermeture partielle ou totale de l'hôpital d'instruction des Armées du Val de Grâce.

Mme Florence BERTHOUT rappelle les règles de fonctionnement du C.I.C.A. figurant au titre 7 du règlement intérieur conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :

- Une séance par trimestre (au moins) est prévue ;
- Il appartient à chaque association membre de faire parvenir sa ou ses question(s) 10 jours francs avant la séance ;
- Seules peuvent être examinées en séance les questions inscrites à l'ordre du jour en présence d'un membre du bureau de l'association auteure de la question ;
- A l'issue de la réponse, un droit de réplique est donné à l'association pour une durée de 5 minutes.

II – QUESTIONS DES ASSOCIATIONS ET DES HABITANTS

Mme Florence BERTHOUT indique que la première question a été posée par M. Paul WIENER, président du comité de défense des habitants et travailleurs du quartier latin et de ses environs et donne la parole à Mme Françoise JOHNER-ERESMANN, qui représente cette association.

Mme Françoise JOHNER-ERESMANN rappelle que l'association est apolitique et pose deux questions :

- La première a trait au quota et à la nature des emplois réservés par les collectivités aux personnes handicapées ;
- La seconde porte sur l'application du plan d'accessibilité à la voierie et à l'espace public. Elle indique que dans le quartier Mouffetard, depuis la rue de l'Epée de Bois jusqu'à la place de la Contrescarpe et à la rue du Pot de Fer, les personnes à mobilité réduite ont beaucoup de mal à circuler sur les trottoirs. L'espace normalement dévolu aux piétons, fixé par la loi à 1,60 m, n'est jamais respecté, surtout lorsque des terrasses sont installées.

1. QUOTA ET NATURE DES EMPLOIS RESERVES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER remercie la Maire du 5e arrondissement et indique que :

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ne relève plus de la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel mais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris, que M. Bernard JOMIER préside.

La loi a prévu un ensemble de dispositions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées qui repose sur 3 volets :

▪ un pourcentage de 6% de personnes reconnues handicapées à atteindre dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés ;

▪ une obligation de sous-traitance et d'achat auprès des acteurs du secteur de l'économie protégée, anciennement nommés Centres d'Aides par le Travail et désormais désignés sous l'appellation d'Etablissement de Services et d'Aides par le Travail ;

▪ une politique de sensibilisation et de formation aux questions du handicap à mener auprès des agents.

M. Bernard JOMIER indique que lorsque la loi a posé cette obligation en 2005, le pourcentage de travailleurs en situation de handicap au sein des effectifs de la Ville de Paris était de 2,6%. Aujourd'hui, ce pourcentage est passé à 7,2 % pour la Ville de Paris, au dessus de la moyenne des collectivités territoriales françaises située à 5%. Selon M. Bernard JOMIER, cette progression témoigne de l'effort considérable réalisé ces dernières années par la Ville de Paris et reconnu par les associations. La Ville de Paris reçoit désormais tous les ans un millier de candidatures spontanées de travailleurs en situation de handicap et recrute parmi eux une soixantaine d'agents sur des postes dont la nature est extrêmement variée. En effet, 20% de ces recrutements sont réalisés sur des postes correspondants aux catégories A ou B de la fonction publique territoriale, témoignant là encore de l'effort entrepris par la Ville de Paris à ce sujet.

Afin d'accomplir ces efforts, la Ville de Paris a mis en place une série de processus internes réalisés dans le cadre du Fonds d'intervention des personnes handicapées dans le secteur public :

- Une mission « handicap et reconversion » avec un référent dans chaque grande Direction de la Ville, expliquant ainsi la variété des postes proposés ;

- Des actions de sensibilisation réalisées auprès des personnels de la Ville sur la diversité des handicaps, afin d'expliquer les spécificités des handicaps moteurs et sensoriels, nécessitant des mesures adaptées ;

- Des achats effectués dans le secteur protégé pour un montant supérieur à deux millions d'euros chaque année. La stratégie de développement de ces achats, menée conjointement avec Mme Antoinette GUHL, adjointe à la Maire de Paris chargée des questions relatives à l'économie sociale et solidaire, a pour objectif de permettre non seulement aux personnes handicapées d'accéder aux emplois proposés par la Ville, mais également d'être recrutées au sein des établissements du secteur protégé, dont l'activité se trouve dynamisée par ces commandes.

Mme Florence BERTHOUT remarque que ces objectifs quantitatifs peuvent être également atteints sans qu'il soit fait appel uniquement à des emplois directs, en employant par exemple des personnes porteuses de handicap proches de la retraite ou au chômage. Elle demande à ce propos quelle est la part des emplois directs dans la totalité des emplois liés au handicap. Mme Florence BERTHOUT indique que dans le 5e arrondissement, une personne en situation de handicap est employée dans le cadre de la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel et deux autres (peut-être trois à la fin de l'année) à la Caisse des Ecoles.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e, Chargée des seniors, du lien intergénérationnel et du handicap.

Mme Flora KALOUSTIAN remercie Mme Florence BERTHOUT et détaille les projets de la Mairie du 5e arrondissement :

- L'amélioration de l'accessibilité de l'accueil de la Mairie ;

- La mise en place d'un Conseil local de Santé Mentale ;

- La mise en place d'un Conseil Local du Handicap permettant aux autorités et aux professionnels présents de recueillir les doléances des habitants ;

- L'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes victimes de toute forme de handicap, notamment dans le cadre des activités du Centre de Santé de l'Epée de Bois. Cette mesure permettrait aux cabinets médicaux, souvent situés dans des immeubles anciens et difficilement

aménageables, de ne pas être obligés de mettre dès à présent leurs installations aux normes d'accessibilité ;

- La mise en place de sièges et d'aires de repos dans l'arrondissement, destinés à toutes les personnes dont l'autonomie est réduite – et pas seulement les personnes en situation de handicap ;

- La création d'une traverse par bus électrique(s) facilitant l'accès à la Mairie du 5e arrondissement, située en haut d'une colline.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY détaille le projet du Centre Colliard situé rue Quatrefages et dont l'ouverture est prévue début 2015. Ce Centre offrira 16 appartements à des étudiants lourdement handicapés ainsi que trois étages dédiés à la santé. Elle salue à ce propos la politique volontariste de la Ville de Paris, et l'implication particulière de M. Bertrand Delanoë et Mme Anne Hidalgo sous la précédente mandature, sans laquelle, selon elle, il n'y aurait pas eu de réouverture de la Mutualité et du Centre de l'Epée de Bois.

Mme Florence BERTHOUT, tout en saluant le projet du Centre Colliard, place néanmoins en perspective le nombre d'appartements proposés avec les besoins plus généraux en matière de logement.

2. ESPACE RÉSERVÉ À LA CIRCULATION DES PIÉTONS ET TERRASSES

Mme Florence BERTHOUT indique que la question des terrasses est à la fois un sujet récurent et majeur. La législation reste difficile à appliquer et les stratégies apparaissent souvent contradictoires, oscillant entre des actions commandos entraînant le mécontentement des commerçants et un quasi laisser-faire. Elle se prononce pour sa part pour un strict respect des 1,60 m.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, chargé du commerce, de l'artisanat, des métiers d'art, de la démocratie locale et de la vie associative.

M. Benjamin ISARE rappelle que la législation fixe à 1,60 m l'espace minimum de circulation pour les piétons entre l'extrémité de la terrasse et le mobilier urbain – quand il existe – ou la bordure du trottoir. Il explique que cet espace minimum est respecté lorsque les terrasses sont peu fréquentées, mais qu'il est souvent réduit à moins d'1 m à mesure que les clients s'installent. Il indique que les services de la Ville de Paris, notamment la Direction de la Prévention et de la Protection et la Direction de l'Urbanisme, réalisent des rondes régulières, préviennent les commerçants des règles à respecter et dressent des procès verbaux après de multiples relances et avertissements. M. Benjamin ISARE remarque que le montant de l'infraction – 35 euros – semble assez peu dissuasif pour limiter ces dépassements de terrasses.

Mme Florence BERTHOUT indique que la Mairie du 5e arrondissement réalise actuellement dans le Bas Mouffetard un exercice de pédagogie à destination des commerçants, en liaison avec M. le Curé de la Paroisse Saint-Médard, consistant en l'installation de marquages au sol. Elle remarque que cette expérimentation demande un temps important de discussion et d'explication avec les commerçants. Ceux-ci se montrent souvent d'accord sur le principe mais rencontrent des difficultés à en appliquer les mesures sitôt « les beaux jours revenus ».

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY fait remarquer à Mme Florence BERTHOUT que le sujet des terrasses n'a que peu à voir avec le sujet de la santé, objet de ce C.I.C.A.

Mme Florence BERTHOUT répond qu'il s'agit d'une question posée dans le cadre du règlement du C.I.C.A. et qui amène par conséquent une réponse obligatoire. De plus, la question est selon elle en lien avec les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite pour circuler lorsque les terrasses ne respectent pas la législation.

Un habitant insiste sur le lien entre les mesures réalisées pour les personnes à mobilité réduite et les implications pour la circulation du plus grand nombre : selon lui, en effet, ces mesures profitent non seulement aux personnes handicapées, mais également à toutes les personnes circulant dans l'espace public. Il remarque ainsi que lorsqu'une rampe permet l'accès à une Mairie, en parallèle d'un escalier, 80 % des personnes, même valides, empruntent l'accès prévu pour les handicapés. Il s'agit selon lui de penser la ville en fonction des personnes en situation de handicap, car « cela profite à tout le monde ». C'est cette « culture du handicap » qui fait encore défaut, selon lui, dans l'application de la loi sur l'accessibilité, en plus des raisons techniques et financières avancées.

Un administré réagit à propos de la question des terrasses, en citant l'exemple de deux terrasses situées rue Polytechnique empêchant totalement la circulation des piétons sur le trottoir et obligeant ces derniers à emprunter la chaussée à l'aveugle, les voitures ne pouvant distinguant les piétons lorsqu'elles tournent.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que ces questions pourront être évoquées dans le cadre des Conseils de quartier. Elle indique que l'ensemble des travaux de voierie et d'installation de mobilier urbain effectués par la Mairie du 5e arrondissement sont réalisés en conformité avec les normes en vigueur pour les personnes à mobilité réduite.

3. L'AVENIR DU CENTRE DE L'EPEE DE BOIS

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Evelyne COLELLA, Présidente de l'association des Locataires Heureux.

Mme Evelyne COLELLA remercie la Maire et demande quel sera l'avenir du Centre de l'Epée de Bois.

Elle s'interroge en particulier sur une éventuelle modernisation du Centre, sur l'achat de nouveaux équipements, et sur l'opportunité de l'élargissement des horaires d'ouverture le soir et le samedi.

Mme Florence BERTHOUT, avant de céder la parole à M. Bernard JOMIER, rappelle l'attachement de la Mairie du 5e arrondissement à ce Centre, qui s'adresse aux plus fragiles et aux plus modestes. Elle indique avoir alerté, dès son élection, la Ville de Paris à ce sujet.

M. Bernard JOMIER replace la question dans le contexte parisien : l'image de Paris vue comme une ville dotée de nombreux équipements d'accès aux soins est en partie fausse, notamment en ce qui concerne les soins en premier recours des médecins généralistes de ville en secteur 1 et d'un certain nombre de spécialistes (ophtalmologie, gynécologie). Cette chute de l'offre de soins, démontrée par l'Ordre des Médecins, est extrêmement brutale et préoccupante. Paris est située aujourd'hui au dessus de la moyenne nationale, avec un nombre de médecins généralistes de ville compris entre 1 700 et 1 800, mais les prévisions indiquent que dans 5 ans ce nombre pourrait baisser à 1 200. Dans le 5e arrondissement, la situation est différente, puisque le taux est supérieur à la moyenne nationale et parisienne, avec 15,8 médecins pour 10 000 habitants – avec une prévision dans 5 ans de 11,5 ou 12.

Ce constat posé, l'anticipation de cette évolution est nécessaire et constitue l'objet de la politique menée conjointement avec la Maire du 5e arrondissement, visant à renforcer l'offre de soins en secteur 1. Cette offre est constituée de Centres de santé, de Maisons de santé pluri-professionnelles et de l'offre libérale.

En ce qui concerne les Centres de santé, le 5e arrondissement possède un nombre assez élevé d'équipements :

- Le Centre de Santé du Square de la Mutualité, géré par la MATMUT, fonctionne « bien » avec 30 000 actes par an ;

- Le Centre de l'Epée de Bois a une activité faible – il s'agit là seulement d'un constat – avec 12 000 actes par an en 2013, sachant que l'activité n'est pas viable en dessous de 20 000 actes. Le Centre a accueilli à la fin du second trimestre 2014 7 000 passages, ce qui donne une prévision de 14 000 ou 15 000 actes pour 2014 ;

- Le Centre Colliard rue de Quatrefages ouvrira en 2015 et proposera 16 logements adaptés à des personnes en situation de handicap physique très lourd, mais également un centre de santé comprenant un centre de planification familial qui sera géré par la Fondation des étudiants de France ;

M. Bernard JOMIER indique qu'il n'est pas question de fermer le Centre de l'Epée de Bois, de même que les cinq autres centres de santé de la Ville de Paris. L'offre de soins doit par contre, selon lui, être repensée sans aprioris, en tenant compte à la fois des besoins des habitants et de la proximité des autres centres (Colliard et Mutualité). Il avance deux pistes de réflexion :

- Le 5e arrondissement dispose d'une population constituée de davantage d'étudiants et de personnes âgées que la moyenne des arrondissements parisiens ;

- L'offre adaptée à la santé des femmes est relativement peu présente actuellement.

M. Bernard JOMIER annonce que la Maire de Paris va prononcer une communication la semaine prochaine sur la santé. Des investissements sont d'ores et déjà prévus pour le Centre de l'Epée de Bois, ce qui prouve la volonté de la Ville de Paris de maintenir ce centre ouvert.

M. Bernard JOMIER explique la faible patientèle actuelle par le manque d'investissement, mais également par le type de prestations proposées, qui doivent mieux répondre aux besoins. Les centres ont par exemple tendance à augmenter le nombre de leurs fauteuils dentaires du fait de leur rentabilité, conduisant à une offre trop abondante en regard de la demande.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Bernard JOMIER pour cet engagement, en faisant néanmoins remarquer qu'il n'avait pas été explicité avec autant de clarté ces dernières années. Elle exprime son accord avec le principe d'une refondation de l'offre de santé pour le Centre de l'Epée de Bois, tout en faisant remarquer que cette offre ne concerne pas uniquement les habitants du 5e arrondissement mais également ceux du 13e arrondissement qui fréquentent également le Centre. Elle insiste, en écho aux propos de M. Bernard JOMIER, sur les besoins de la population étudiante, en particulier féminine, impliquant la mise en place d'une offre particulière en gynécologie et en orthodontie.

Mme Florence BERTHOUT évoque les investissements nécessaires au bon fonctionnement de ce Centre, en citant en exemple les travaux effectués dans la salle de stérilisation qui n'a reçu pourtant aucun matériel. Elle se prononce en faveur de l'élargissement des horaires d'ouverture, primordial pour permettre l'augmentation de la fréquentation. Mme Florence BERTHOUT exprime, pour conclure, son vœu de retrouver à ses cotés sur ce sujet, lors du vote du plan d'investissement pluriannuel, les élus de la Ville de Paris.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Flora KALOUSTIAN.

Mme Flora KALOUSTIAN souhaite qu'une différence soit faite entre les centres de santé municipaux et les centres de santé associatifs ou dépendants d'une mutuelle. Elle indique que ce sont les premiers nommés qui établissement les règles en matière de tarifs et de dépassements d'honoraires – en particulier pour les soins dentaires. En conséquence, le Centre de l'Epée de Bois a un rôle important à jouer pour maintenir des tarifs « compétitifs » et offrir un éventail de soins aux plus démunis (prothèses dentaires, etc.).

Mme Flora KALOUSTIAN interpelle M. Bernard JOMIER sur l'absence d'investissements pendant quatorze ans, qui explique selon elle la faible fréquentation du Centre. Elle le rejoint dans l'appréciation du caractère vétuste de ce Centre, mais elle met en avant son rayonnement, celui-ci accueillant seulement 37% d'habitants du 5e arrondissement. Elle indique également la très bonne desserte de ce Centre par les transports en commun, constituant un atout supplémentaire. Elle mentionne l'impact négatif des travaux réalisés dernièrement dans une crèche voisine sur la fréquentation du Centre, du fait des barrières installées devant son entrée. Elle insiste enfin sur la nécessité d'élargir les plages horaires d'ouverture.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Alexandre BAETCHE, Conseiller d'arrondissement, chargé de la mémoire, du monde combattant, des relations Armée-Nation et correspondant Défense.

M. Alexandre BAETCHE indique qu'il existe depuis plusieurs années différents centres de planning familial dans l'arrondissement. Il précise également que l'accessibilité à la Mairie a été réalisée depuis longtemps

(accès aux sanitaires, accès à la Mairie). Il espère en revanche que des actions seront menées en faveur du Centre de Santé de l'Epée de Bois et du Val de Grâce.

Mme Florence BERTHOUT confirme que beaucoup de travaux ont déjà été réalisés (boucles à induction magnétique, cabine photographique, ascenseur) mais indique qu'il reste encore des actions à mener pour améliorer l'accessibilité des équipements, ce qui fait l'objet actuellement d'une demande d'investissement.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à la Directrice du Centre de Santé de la Mutualité.

Cette dernière indique que le Centre en est à la moitié de sa capacité d'accueil avec une population venant pour un tiers du 5e arrondissement, pour un tiers des autres arrondissements parisiens et pour le tiers restant de la région parisienne. Le recours à ce centre de secteur 1, pratiquant seulement des dépassements d'honoraires sur les soins dentaires, lui semble insuffisant en regard des besoins de la population du 5e arrondissement.

Elle indique que le centre venant d'ouvrir ses portes, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ne pose pas de problème – le centre dispose même d'un des rares mammographes accessibles aux personnes handicapées. Elle regrette que lors de la phase d'élaboration du projet, la Mairie de Paris ait laissé l'équipe du centre décider seule des activités à offrir, n'ait proposé aucune concertation avec les habitants et n'ait pas tenu compte des offres de soins déjà existantes dans les centres voisins. Elle indique que les missions et les valeurs sont les mêmes entre les différents centres – municipaux, associatifs ou mutualistes – et la patientèle semblable (dont 5% de titulaires de la CMU – qui ne paieront pas davantage qu'ailleurs, même en soins dentaires). Elle précise que le Centre dispose d'un auxiliaire à temps-plein se consacrant aux patients psychotiques ou victimes de handicaps physiques ou psychologiques. Elle se dit favorable à une réflexion sur l'offre de soins dans l'arrondissement – par moment redondante.

Mme Florence BERTHOUT remercie Mme la Directrice et cède la parole à Mme Flora KALOUSTIAN.

Mme Flora KALOUSTIAN précise que le Centre de l'Epée de Bois reçoit 20% de personnes bénéficiaires de la CMU contre 5% pour la moyenne nationale.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER indique que la généralisation de l'élargissement des horaires d'ouverture en semaine jusqu'à 19h est en cours et sera achevée à la fin du premier semestre 2015, y compris, donc, pour le Centre de l'Epée de Bois. Il indique que l'idée d'une ouverture le samedi matin demeure encore à l'étude – en raison notamment des implications sur l'organisation du personnel.

En ce qui concerne l'articulation de l'offre de soins entre centres, M. Bernard JOMIER explique la diversité de provenance des patients par différents facteurs : la proximité du lieu de travail ou encore la facilité des transports en commun. Il rejette une lecture qui mettrait en relation l'opportunité d'une ouverture ou d'une fermeture d'un centre avec la seule démographie locale.

Mme Florence BERTHOUT interroge M. Bernard JOMIER sur les prochaines étapes de ce dossier.

M. Bernard JOMIER indique qu'à la suite de la réunion organisée avec les élus d'arrondissement, il a saisi la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé, en lui demandant d'étudier les offres de soins à proposer pour le Centre de Santé de l'Epée de Bois. A la fin de l'année 2014, la D.A.S.E.S. aura affiné ces propositions, à la suite de quoi M. Bernard JOMIER reviendra vers les élus d'arrondissement pour en discuter.

Par ailleurs, il indique que dans le cadre du plan d'investissement en cours, un premier montant destiné aux investissements sera d'ores et déjà libéré, montant qui sera complété en fonction des propositions retenues pour le Centre. Dans cette optique, les travaux pourront selon lui débuter dès le début de l'année 2015.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Bernard JOMIER et insiste sur l'importance de « faire savoir et faire valoir » ces projets. Elle indique avoir ainsi rencontré des praticiens de disciplines différentes prêts à s'investir dans le projet du Centre de l'Epée de Bois et leur rend à cette occasion hommage.

4. LE PROJET DE FERMETURE DE L'HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DU VAL DE GRACE

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jean-René HAMON, Président du Comité de Défense du Val de Grâce.

M. Jean-René HAMON salue Mme Florence BERTHOUT et M. Bernard JOMIER.

Il regrette que les capacités de soins diminuent dans le 5e arrondissement et plus généralement à Paris. Il indique que l'Hôtel-Dieu, la Mutualité et l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul ont diminué leurs capacités d'accueil. Selon lui, le projet de fermeture du Val de Grâce est une « explosion », en raison des 1 500 personnes qui y travaillent, de la renommée internationale d'un établissement traitant les hommes d'Etat de France et de l'étranger, et de son ouverture à tous les habitants du 5e arrondissement et de Paris. Il précise que sur le boulevard Saint-Michel, les examens dans les cabinets privés coûtent entre 200 et 300 euros, remboursés pour moitié seulement ; alors qu'avec une mutuelle, ils sont remboursés totalement au Val de Grâce. M. Jean-René HAMON souhaite connaître le projet de la Ville de Paris et sa position à l'égard de la fermeture annoncée.

M. Bernard JOMIER reprend la description faite de l'offre de santé à Paris en distinguant plus particulièrement l'offre hospitalière des soins de proximité. Il indique que l'offre hospitalière était à Paris très abondante, justifiant une réduction du nombre de lits d'hôpital en médecine, chirurgie et obstétrique, en plus des progrès accomplis dans la diminution des temps séjours à l'hôpital (liés au développement de l'ambulatoire etc.). Il s'agit selon lui d'une tendance lourde qui a ses avantages : les patients restent moins longtemps à l'hôpital. A titre d'exemple, M. Bernard JOMIER explique avoir rencontré une délégation de professionnels suédois qui suppriment à chaque restructuration d'un hôpital 30 % des lits contre 20% en France. Pour autant, M. Bernard JOMIER insiste sur le fait que toute fermeture n'est pas souhaitable.

Selon lui, Il existe à l'inverse un manque très important de lits de « long séjour », nécessaires aux soins de suite ou à de rééducation. Ce besoin nouveau est lié à un changement épidémiologique : la population en perte d'autonomie est plus importante qu'auparavant. Il indique par ailleurs que les lits « long séjour », de même que la psychiatrie, sont historiquement situés en dehors de Paris. Il explique à ce propos que Mme Anne HIDALGO et lui-même ont modifié l'ancien projet de l'Hôtel-Dieu pour y inclure justement ces places « long séjour ».

A propos de l'hôpital d'instruction des Armées du Val de Grâce, M. Bernard JOMIER explique que le Service de Santé des Armées gère trois principaux hôpitaux à Paris : le Val de Grâce, Bégin et Percy. Il indique que la fermeture de l'un de ces trois hôpitaux était connue et inévitable, du fait de la baisse du nombre de militaires actifs. Il explique que cette décision revient au Ministère de la Défense et que la Ville de Paris n'est pas particulièrement consultée sur ces arbitrages. M. Bernard JOMIER affirme qu'il ne peut y avoir de baisse de soins liés à la fermeture de l'un de ces hôpitaux. Concrètement, un accord de groupement de coopération sanitaire a été passé entre l'hôpital Cochin et le Val de Grâce, portant sur un certain nombre d'actes, notamment en diagnostic et en imagerie. La volonté de l'A.P.H.P. et de la Ville de Paris est, si le Val de Grâce continue son activité, de développer ce partenariat, et si la décision est prise de le fermer, de faire en sorte que les prestations ne disparaissent pas, en demandant des compensations à la hauteur du préjudice subi par les Parisiens.

Mme Florence BERTHOUT se dit atterrée par cette décision et demande à ce que la Ville de Paris manifeste clairement son intention sur ce sujet. Rappelant que 80 % des patients du Val de Grâce ne sont pas des militaires, Mme Florence BERTHOUT trouve « estomaquant » que la Ville de Paris renvoie les conséquences et les implications de cette décision au seul ministère de la Défense, lui même « poussé au crime » par le ministère de la Santé et en dernière intention par le ministère de l'Economie et des Finances. Reconnaissant la nécessité d'une restructuration du Service de Santé des Armées, et d'une diminution plus générale du nombre de lits à Paris, elle fait toutefois remarquer que les 1 400 suppressions de postes prévues cette année à Paris sont inférieures aux effectifs du Val de Grâce (1 500). Elle insiste de plus sur le caractère prestigieux de l'école et de l'hôpital.

La fermeture peut avoir selon elle des conséquences sur les théâtres d'opération de l'Armée française, qui est la seule avec celle des États-Unis à pouvoir disposer de ce type de services spécialisés. Cette fermeture aura également selon elle une conséquence sur l'offre de soins à Paris. Elle pointe également une incohérence financière : pourquoi avoir laissé le Val de Grâce investir assez lourdement dans des services de médecine nucléaire par exemple, alors qu'on aurait pu anticiper cette fermeture ? C'est d'ailleurs le développement de ce service qui explique que sont envoyés depuis l'hôpital Cochin des dizaines voire des centaines de patients vers

le Val de Grâce. Les spécialistes de l'hôpital Cochin lui ont expliqué ne pas pouvoir accueillir ce matériel en cas de fermeture en raison du manque de moyens financiers et logistiques. Elle s'interroge également sur le devenir de services réputés comme la cancérologie et la radiothérapie, qui manqueront inévitablement dans les autres établissements parisiens. Mme Florence BERTHOUT attend en conséquence que la Ville de Paris prenne position sur cette restructuration.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Conseillère de Paris chargée de la santé, des solidarités et des professionnels de santé.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET remercie la Maire. Elle indique ne pas remettre en question une restructuration nécessaire mais se demande si la Ville de Paris n'a pas le devoir de construire un projet pour le Val de Grâce qui ne résulte pas simplement d'un dialogue entre l'hôpital et l'A.P.H.P. Elle pense que cette décision est l'occasion de proposer un « très beau projet » qui nécessiterait l'intégration d'autres interlocuteurs afin de répondre aux besoins en matière de places « long séjour » mentionnés par M. Bernard JOMIER.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que dans le projet de service SSA 2020, il était justement proposé que le Val de Grâce serve de « pièce maitresse » à un système de soins de suite et de réadaptation. Elle regrette que ce projet ne soit pas davantage défendu.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Alexandre BAETCHE.

M. Alexandre BAETCHE remercie Mme Florence BERTHOUT et indique que le Val de Grâce ne peut être considéré comme un hôpital « lambda » : il représente un symbole culturel fort, au même titre que le Panthéon ou l'Arc de Triomphe, qu'il s'agit de placer au dessus du débat technique et financier actuel et de défendre en conséquence. Il fait remarquer que l'hôpital Begin, à l'image du Val de Grace, accueille plus de 80% de civils. Il indique enfin que l'Armée française, la « quatrième mondiale », se sert du Val de Grâce pour son instruction mais également pour des soins spécialement conçus pour les pathologies développées par les soldats sur des théâtres d'opération tels que l'Afghanistan (en psychiatrie notamment) – soins qui font l'objet d'une observation attentive de la part des services de santé de nombreuses armées dans le monde.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU, Conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la Maire, chargée de la petite enfance et de la politique familiale.

Mme Corinne GABADOU remercie Mme Florence BERTHOUT. Elle se dit choquée par l'orientation du débat vers la quantité des soins en laissant de coté la question de leur qualité. Elle insiste sur la qualité « exceptionnelle » des soins dispensés au Val de Grace, qu'elle a pu éprouver elle-même pour sa famille, citant la rapidité de la prise en charge de son père, sans quoi il serait probablement décédé. La fermeture de cet hôpital ressemble par conséquent pour elle à « une condamnation à mort ».

Mme Florence BERTHOUT remercie Mme Corinne GABADOU pour son intervention. Elle explique le tragique de cette situation par le mutisme auquel sont contraints les militaires de cet hôpital, placés dans l'incapacité de défendre leurs propositions dans la presse.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement.

Mme Lyne COHEN-SOLAL demande à Mme Florence BERTHOUT d'éviter que soient prononcées des attaques personnelles durant cette séance. Elle indique que le Val de Grâce, tout en étant un établissement « extrêmement intéressant » pour les armées et pour le 5e arrondissement, n'est pas pour autant un « monument historique », contrairement à sa chapelle. Cet hôpital, à l'image de tous les autres, doit selon elle évoluer et s'adapter à son époque et aux besoins des patients.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Dominique TIBERI, Conseiller de Paris.

M. Dominique TIBERI remercie Mme Florence BERTHOUT et remercie également M. Bernard JOMIER pour ses propos sur le Centre de l'Epée de Bois. Il se réjouit de l'évolution de la position de la Ville de Paris à ce sujet, donnant selon lui raison *in fine* au combat mené pour son maintien, après quatorze années sans investissements. Il indique que le combat sera le même pour sa part pour la défense du Val de Grâce et encourage M. Bernard JOMIER et les élus à mobiliser autour d'eux des personnalités politiques ou médiatiques.

L'évolution du Val de Grâce ne peut être conçue selon lui qu'avec le maintien des services hospitaliers, et non dans le cadre d'une reconversion en « maison de retraite ». Concernant l'élargissement de l'amplitude horaire, M. Dominique TIBERI se félicite de sa mise en place prochaine – même si il regrette l'absence de fonctionnaires –, à l'instar de l'ouverture des horaires des gymnases.

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Dominique TIBERI et appelle à signer la pétition pour le Val de Grâce. Elle regrette que cet hôpital, de même que le Centre de l'Epée de Bois, ait eu à souffrir pendant des années d'un manque d'investissements et du transfert de ses activités, à l'image des services de neurochirurgie ou de chirurgie viscérale.

M. Alexandre BAETCHE prend la parole en appelant également « les Chefs d'Etat étrangers » à se manifester « auprès de l'Elysée ».

5. LA PRÉSENCE DE COMMERCE DE CIGARETTES ELECTRONIQUES AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à M. Georges PANGUEL, délégué des parents d'élève FCPE Buffon.

M. Georges PANGUEL remercie Mme Florence BERTHOUT. Il explique qu'un magasin de cigarettes électroniques est situé à proximité du collège Queneau et se demande qui a pu autoriser cela. Il exprime le mécontentement des associations de parents d'élèves et interroge les élus sur les mesures prévues pour remédier à cette « bizarrerie ».

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Georges PANGUEL de sa question et lui répond qu'elle n'a aucun pouvoir pour interdire « hélas » ces commerces. Elle indique militer activement en intervenant auprès des parlementaires pour que le législateur agisse, sans quoi aucune interdiction ne peut être prise. Elle indique également que chez les collégiens de 12 à 15 ans, le nombre de fumeurs quotidiens occasionnels est de 20%, chiffre en baisse mais lié à un basculement vers la cigarette électronique. La proportion de collégiens et de lycéens ayant essayés la cigarette électronique a explosé (39 % actuellement).

Mme Florence BERTHOUT se demande si la cigarette électronique est un moindre mal. Elle indique qu'il est impossible d'interdire l'installation de commerces de cigarettes électroniques aux abords des écoles sans base légale, même si la cigarette électronique est interdite à la vente pour les mineurs depuis mars 2014.

Mme Lyne COHEN-SOLAL rappelle que les vendeurs de cigarettes électroniques avaient demandé des stands sur les marchés à la Ville de Paris du temps où elle était adjointe – demande alors rejetée. Elle rejoint Mme Florence BERTHOUT sur la nécessité de légiférer sur le sujet.

6. AMELIORATION DE L'EDUCATION AU GOÛT A L'ECOLE

M. Georges PANGUEL remercie Mme Florence BERTHOUT pour ces éclaircissements et pose une seconde question au sujet de l'éducation nutritive à l'école. Tout en saluant les efforts menés en faveur de l'alimentation biologique, M. Georges PANGUEL regrette un manque d'éducation et de formation pour le « bio ». Il indique deux pistes : une information plus régulière et de nouveau évènements mieux placés dans l'agenda scolaire.

M. Dominique TIBERI remercie M. Georges PANGUEL et rappelle que les progrès mentionnés ont été rendus possibles par l'existence de cantines scolaires dans chaque école. Il fait remarquer que le niveau des écoles du 5e arrondissement en matière d'alimentation est exceptionnel, en quantité comme en qualité. En termes de communication, M. Dominique TIBERI met en avant la bonne consultation du site internet par les parents ainsi que le très bon taux de paiement en ligne. Il indique que les relations tissées avec les producteurs « bio » dans la Somme, en pays de Bray, dans l'Orne et en Mayenne sont très bonnes : les visites des élus et des parents auprès des producteurs sont bien accueillies, de même que la venue des producteurs dans l'arrondissement.

Il mentionne également les visites des élus et des parents d'élèves dans les réfectoires. Il demande à M. Georges PANGUEL de faire part de ses propositions et se dit tout à fait prêt à améliorer les actions déjà entreprises. Il mentionne une proposition faite d'organiser une journée végétarienne et explique son désaccord avec ce projet : selon M. Dominique TIBERI, il s'agit d'un choix que l'on ne peut imposer aux parents. De plus, l'apport quotidien en protéines lui semble incontournable pour des enfants qui n'ont pas tous les mêmes consommations alimentaires dans leurs foyers.

M. Georges PANGUEL remercie M. Dominique TIBERI pour sa réponse.

Mme Florence BERTHOUT indique comme mesures en discussion :

- un élargissement de la commission des menus aux parents et aux directeurs d'écoles,
- une meilleure information des parents à propos des rencontres aves les producteurs,
- l'organisation de déjeuners thématiques.

Elle insiste sur l'importance de l'éducation au goût, en remarquant que parfois les enfants n'apprécient pas des produits pourtant exceptionnels, dont l'origine et la qualité sont connus et reconnus.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI mentionne l'invitation formulée à un Conseiller de la Mairie de Paris de copier « sans se gêner » les réalisations de la Mairie du 5e arrondissement en la matière. Il revient sur l'éducation au goût en indiquant que le goût est par essence personnel et peut varier d'un enfant à l'autre - un constat rapporté par les parents eux-mêmes.

7. L'OFFRE DE SOINS EN MÉDECINE GÉNÉRALE DANS LE 5e ARRONDISSEMENT ET LA QUESTION DES URGENCES

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Cécile CLARIS, Vice Présidente des Villages Haut Mouffetard, profitant de l'occasion pour la féliciter pour l'organisation du vide-grenier en cette fin de semaine.

Mme Cécile CLARIS remercie Mme Florence BERTHOUT. Elle demande si l'offre de soins actuelle du 5e arrondissement va pouvoir couvrir les besoins des habitants, notamment en matière de médecine générale. Elle indique qu'une étude de démographie médicale aux conclusions inquiétantes a été présentée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, faisant notamment état du départ à la retraite de nombre de généralistes et de spécialistes dans le 5e arrondissement. Mme Cécile CLARIS espère que la Ville de Paris mettra en pratique de nouvelles propositions pour faire face à ce constat.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER remercie Mme Cécile CLARIS pour sa question et indique qu'il lui serait bien difficile de préciser si les besoins sont ou non couverts dans un arrondissement tel que le 5e. D'une part, l'offre de soins hospitaliers est difficilement appréciable à un échelon local : à titre d'exemple, les 180 000 habitants du 19e arrondissement, où M. Bernard JOMIER officie, consultent dans des hôpitaux publics situés dans d'autres arrondissements, sans que cela pose de problème selon lui. L'offre de soins de proximité, par contre, nécessite un maillage local à la fois fort et fin, les déplacements des patients devant être beaucoup plus rapides.

M. Bernard JOMIER reprend les conclusions inquiétantes de l'étude citée par Mme CLARIS et explique la politique mise en place pour répondre à ces questions. Trois axes s'en dégagent :

1. Les Centre de Santés : aucun ne fermera et l'offre de chacun sera développée.
2. Les Maisons de santé pluri-professionnelles : les médecins libéraux désirant se rapprocher au sein de tels groupements seront aidés. Six Maisons existent actuellement et treize nouveaux projets sont à l'étude.

3. L'installation de médecins libéraux sera soutenue, en fonction des besoins locaux, par la mise en place d'un dispositif d'aide proposant à des prix abordables du foncier issu du parc des bailleurs sociaux de la Ville (en majorité les rez-de-chaussée). Des surfaces utiles de l'ordre de 100 m2 seront ainsi proposées à des groupements de médecins. En échange, les praticiens s'engageront à :

   - demeurer en secteur 1, à ne pas pratiquer de dépassements d'honoraires et à participer à des actions de santé public (dépistages, vaccinations).

   - s'engager dans la permanence des soins pour faire face notamment au problème des urgences hospitalières.

Le calendrier de mise en œuvre de ce dispositif sera présenté aux conseillers de Paris en février 2015 pour délibération, et entrera en vigueur dès le premier trimestre 2015.

Au sujet du problème des urgences, M. Bernard JOMIER souligne qu'à Paris, beaucoup de personnes, au moindre problème de santé, se précipitent aux urgences de l'hôpital le plus proche. Il explique ce constat par la longue dégradation issue de l'abandon par l'Ordre des Médecins de l'obligation faite aux médecins de ville de prendre des gardes. D'où le projet avancé par M. Bernard JOMIER de reprendre en main cette politique de garde à l'échelle de la Ville, en créant notamment des Maisons médicales de gardes – très peu nombreuses actuellement –, et en incitant les médecins de ville à prendre ces gardes volontairement les samedis et dimanches. Ce dispositif inconnu des parisiens doit être développé, de même que des campagnes d'information, notamment par le biais de l'Agence régionale de Santé.

M. Bernard JOMIER précise également, en réponse à la remarque faite par Mme Corinne GABADOU, que l'objectif de qualité des soins n'est ni abandonné, ni mis de côté.

8. LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Mme Florence BERTHOUT remercie M. Bernard JOMIER et cède la parole à M. Denis LIEPPE, de l'Association Locale PEEP des 5e et 6e Arrondissements.

M. Denis LIEPPE remercie de sa présence et de ses réponses M. Bernard JOMIER.

M. Denis LIEPPE pose une question relative à la fermeture de la Protection Maternelle et Infantile, structure de prévention précieuse de l'arrondissement, en demandant si la nouvelle Municipalité avait comme projet de rouvrir ce centre.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER explique que la Protection Maternelle et Infantile posait d'importants problèmes de vétusté et de sécurité, rendant délicat l'accueil de jeunes enfants. M. Bernard JOMIER indique qu'une nouvelle Protection Maternelle et Infantile a ouvert aux limites du 5e et du 13e arrondissement. Elle accueille de nombreux enfants du 5e arrondissement, ce qui constitue selon M. JOMIER une offre suffisante. Il indique cependant qu'il a lui même lancé des états généraux de la Protection Maternelle et Infantile afin d'en revoir les missions. Il explique cette réflexion par des constats inquiétants : certaines femmes démunies se retrouvent à la rue au sortir de la maternité alors qu'à l'inverse, des grossesses normales sont traitées de manière beaucoup trop technicisée. Il indique qu'il existe à Port Royal, non loin du 5e arrondissement, un Pôle physiologique de naissance.

M. Bernard JOMIER salue l'intention de la Mairie du 5e arrondissement de créer des Conseils locaux du handicap et de la santé et invite les élus et les habitants à se saisir et à débattre de ces questions, afin qu'elles soient examinées et discutées avec la Ville de Paris.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI salue l'intention exprimée par M. JOMIER de favoriser l'implantation de cabinets groupés au pied d'immeubles appartenant à la Ville de Paris et annonce son intention de soutenir cette mesure dans le 5e arrondissement. Il indique en revanche que le discours tenu à propos de la Protection Maternelle et

Infantile ne lui semble pas du tout correspondre à celui de la Mairie de Paris : aucune information n'a accompagné la fermeture de la Protection Maternelle et Infantile du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Flora KALOUSTIAN.

Mme Flora KALOUSTIAN demande à ce que les locaux dévolus à la Protection Maternelle et Infantile soient utilisés par le Centre de Santé

Mme Florence BERTHOUT remercie de leur présence M. Bernard JOMIER, les élus, les participants et l'ensemble des habitants présents et met fin à cette séance du C.I.C.A.

La séance est levée à 20 h 30.

La Secrétaire de Séance

Mme Corinne GABADOU